

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2023

Convocation du 7 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 14 septembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LINARD, LE MARREC.

Absents excusés : Mme Raphaëlle DESPLATS donne pouvoir à Mr Thierry LE MARREC
Mr David LUCIEN donne pouvoir à Mr Dominique CHAPON
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Mr Michel COURCELLE

Absents : Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mr Michel GUILLEUX
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 07/09/2023

Affichage : 14/09/2023

Secrétaire de séance : Mr Marc BERARDI

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021 DE LA COMMUNE CORNILLE-LES-CAVES

Madame le Maire propose de verser une participation à la commune de Cornillé-les-Caves, pour prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école de Cornillé-les-Caves, pour l'année scolaire 2020/2021 pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés.

- participation pour un élève de maternelle : 2 450 € soit 4 900 € pour 2 maternels

- participation pour un élève d'élémentaire : 646 €

Soit une participation totale de **5 546 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

